

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2016

DCM N° 16-07-07-20

Objet : Rattachement de Metz Habitat Territoire à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Rapporteur: M. le Maire

Né en 1924, l'Office Public d'HLM de la Ville de METZ est transformé en 1987 en Office Public d'Aménagement et de construction (*OPAC*) et, suite à l'ordonnance du 1^{er} février 2007, en Office Public de l'Habitat, prenant le nom de Metz Habitat Territoire le 3 mars 2010.

Metz Habitat Territoire, qui compte 198 collaborateurs, assure la location de 13 481 unités de location sur 25 communes d'implantation dont 12 546 sur Metz. Plus de 30 000 personnes logent dans son parc.

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) modifie les articles L.421-6 et L.421-6-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et impose le rattachement des OPH rattachés à une commune membre d'un EPCI compétent en matière d'habitat à cet EPCI, à échéance du 1^{er} janvier 2017.

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a approuvé son premier programme local de l'habitat en 2002. Par délibération du 24 février 2003, elle a acquis la compétence d'équilibre social de l'habitat d'intérêt communautaire. De récentes évolutions législatives et réglementaires lui confient de nouvelles missions : une convention d'équilibre territorial découlant du Contrat de ville, la mise en œuvre d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et l'instauration d'une conférence intercommunale du logement composée par arrêté préfectoral du 17 novembre 2015.

Le rattachement de Metz Habitat Territoire à l'Agglomération de Metz Métropole permet de se conformer aux dispositions légales en vigueur, mais également d'enclencher une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la politique du logement à l'échelle intercommunale.

La procédure de changement de collectivité de rattachement nécessite :

- . la délibération du conseil d'administration de l'OPH,
- . la délibération du conseil municipal de la commune à laquelle est rattaché actuellement l'OPH,
- . la délibération de l'organe communautaire concerné par ce rattachement.

Dès ce mois de juin 2016, le Conseil d'Administration de Metz Habitat Territoire est appelé à statuer sur son rattachement. De son côté, le Conseil de Communauté de Metz Métropole devrait solliciter par délibération, lors de sa séance du 26 septembre prochain, le rattachement

de Metz Habitat Territoire et adressera le dossier au Préfet de la Moselle pour avis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Il appartiendra alors à Metz Métropole de désigner les membres du Conseil d'Administration de Metz Habitat Territoire. Au vu du poids des logements situés sur le territoire messin dans la totalité du parc de MHT, il est proposé de solliciter de Metz Métropole le maintien des équilibres de la gouvernance actuelle par le biais d'une augmentation du nombre d'administrateurs.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n° 2014-3669 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), notamment les articles L.421-6 et L.421-6-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

CONSIDERANT que le rattachement de Metz Habitat Territoire constitue une réelle opportunité de construire une nouvelle gouvernance à l'échelle de l'agglomération, en cohérence avec les enjeux du Programme Local de l'Habitat de Metz Métropole: répondre à la diversité des besoins, amorcer un rééquilibrage territorial de l'offre sociale et conserver les jeunes ménages sur le territoire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

EMET un avis favorable au rattachement de Metz Habitat Territoire à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce rattachement.

SOUHAITE le maintien des équilibres de la gouvernance actuelle par le biais d'une augmentation du nombre d'administrateurs.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion
Commissions : Commission Cohésion Sociale
Référence nomenclature «ACTES» : 8.5 Politique de la ville-habitat-logement

Séance ouverte à 14h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ